

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 19 FEVRIER 2013 à 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE DU BRU A SAINT-JEURES**

Le 19 février 2013 à 20 heures, le Conseil Communautaire convoqué le 8 février 2013, s'est réuni à la salle polyvalente du Bru à Saint-Jeures sous la présidence de Jean-Jacques SCHELL, Président.

Présents : Paul ABRIAL, Gérard AULAGNIER, Bernard COTTE, Jacqueline COURT, Edmond CROUZET, André DUBOEUF, Marie GAILLARD, Julien MELIN, Christian OUILLON, Guy PATOUILLARD, Thierry QUESADA, Brigitte RENAUD, Gilbert RUEL, Jean-Jacques SCHELL, Denis SOUVIGNET, Vincent TARDY, André VIALON, Eliane WAUQUIEZ-MOTTE.

Absent représenté : Frédéric ANDRE (avait donné pouvoir à Nicole VERILHAC suppléante).

Absents excusés : Maurice FAURIAT, Henri SOUVIGNET.

Elu secrétaire de séance : André DUBOEUF.

Nombre de conseillers :

- En exercice : **21**
- Présents : **19**
- Votants : **19**

1. Approbation du compte-rendu du précédent conseil :

Le compte-rendu du conseil communautaire du 5 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Economique : signature d'une convention avec le Pays de la Jeune Loire et ses Rivières pour la mise à disposition de Melle Emilie LIBEYRE :

Jean-Jacques SCHELL présente aux membres du conseil communautaire le projet de convention d'affectation de personnel établi entre le Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières et la CCHL. Il précise que cette action est réalisée dans le cadre de l'action économique menée au sein du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières en lien avec toutes les communautés de communes. Cette convention prévoit l'affectation de Melle Emilie LBEYRE en vue d'exercer les fonctions d'agent de développement économique, à compter du 1^{er} février 2013, 1 jour/semaine pour travailler sur les sujets suivants :

- le logiciel FICUS mis en place entre le Pays et les Communautés de Communes qui permet de recenser toutes les entreprises du territoire, les offres en terme de terrain et d'immobilier.
- la promotion de notre territoire pour nous permettre d'attirer des porteurs de projet pour occuper nos locaux vacants.
- la mise en œuvre des projets économiques sur notre territoire (porteur de projet, réalisation de ZA, ...).

Le coût annuel pour la CCHL sera d'environ 8.000 €.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité.

3. Sports : choix des entreprises pour la création d'un pôle multi activités sur la commune de Tence :

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux membres du conseil communautaire que lors de la séance du 13 décembre 2010 et du 5 juin 2012, les élus avaient délibéré sur le projet de création d'un Pôle Multi Activités sur la Commune de Tence pour un montant global de 460.000 €. Il précise également que lors du conseil communautaire du 5 juin 2012, les élus avaient autorisé le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux. Il présente les résultats de la consultation, suite à l'ouverture et l'analyse des offres par la Commission des Marchés.

Après discussions, les élus délibèrent à l'unanimité pour choisir les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1 – Terrassement-VRD	SARL SLTP (Lapte)	25.077,08 €
2 - Maçonnerie	SARL NEYRON Frères (Montregard)	133.460,83 €
3 – Charpente-Bardage Bois	GEB (PAGES) (Le Puy-en-Velay)	48.239,16 €
4 – Couverture-Bardage Métallique	ASTEN (La Talaudière)	60.703,11 €
5 – Isolation thermique par l'extérieur	PERETTI (Brives-Charensac)	16.533,18 €
6 – Menuiseries extérieures bois-Aluminium	MENUISERIE CHARPENTE D'AULAGNY (Montregard)	26.826,46 €
7 – Serrurerie-Métallerie	METALLERIE DE L'ARZON (Craponne/Arzon)	4.439,00 €
8 – Menuiserie Intérieure	Infructueux	
9 – Plâtrerie-Peinture	Sarl PETRUS CROS S.N. (Firminy)	34.993,35 €
10 – Carrelage-Faïence	JOUVE Norbert (Yssingeaux)	12.059,53 €
11 – Plomberie Sanitaire	BASTIN (Tence)	24.290,70 €
12 – Chauffage Ventilation	Infructueux	
13 – Electricité-Courants faibles	ENELEC (Yssingeaux)	22.582,00 €
TOTAL		409.204,40 €

Les élus déclarent les lots n° 8 « Menuiserie Intérieure » et n° 12 « Chauffage-Ventilation » infructueux, compte tenu que les réponses des entreprises sont nettement supérieures à l'estimation et demandent à Jean-Jacques SCHELL de relancer une consultation pour ces lots.

4. Tourisme : signature d'une convention pour l'entretien des Parcours de Randonnée avec la Communauté de Communes du Haut-Vivarais :

Jean-Jacques SCHELL rappelle aux membres du conseil communautaire que depuis de nombreuses années la CCHL travaille en partenariat avec la Communauté de Communes du Haut-Vivarais pour l'entretien des parcours de randonnée. Il précise que la CCHV met à disposition l'équipe verte (personnel et matériel) nécessaire à l'entretien des parcours de randonnée, moyennant une participation financière de la CCHL correspondant à 1 000 heures effectuées, soit 14 semaines avec 2 salariés embauchés à 35h hebdomadaires. Cette participation correspond à 17.180 € pour l'année 2013 (soit 17,18 € de l'heure). Cette participation sera ajustée en fin de chaque année, en fonction du nombre d'heures effectivement réalisées. La réévaluation du coût horaire pourra faire l'objet d'un avenant chaque année. Cette participation comprend la rémunération des salariés, les charges à

caractère général, les frais de gestion et de conception des plannings. Le coût pour l'année 2012 a été de 20.890 € pour 1.214 heures effectuées

Brigitte RENAUD souhaite que la CCHL soit vigilante sur le travail effectué, pas toujours de très bonne qualité car cela aura une incidence sur la labellisation « Respirando ».

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité.

5. Environnement : signature de conventions avec les communes de Chaudeyrolles, Fay/Lignon, Les Estables, Les Vastres Saint-Front pour la mise à disposition de notre service SPANC :

Jean-Jacques SCHELL expose aux membres du conseil communautaire que certaines communes de la Communauté de Communes du Pays du Mézenc (Chaudeyrolles, Fay/Lignon, Les Estables, Les Vastres, Saint-Front) souhaitent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif sur leurs territoires. Pour assurer cette prestation, la CCPM a demandé à la CCHL de mettre à disposition de ses communes son service SPANC, qu'elle gère en direct. La CCHL mettra à disposition des communes concernées de la CCPM, les moyens de son service SPANC (personnel et matériel) à raison d'une journée/semaine.

Le budget prévisionnel 2013 de cette prestation s'élève à **10.500,00 €** réparti comme suit :

- **Chaudeyrolles : 900,00 €**
- **Fay/Lignon : 1.220,00 €**
- **Les Estables : 1.430,00 €**
- **Les Vastres : 2.650,00 €**
- **Saint-Front : 4.300,00 €**

Une convention sera signée avec chaque commune.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité.

6. Vie sociale, Ramassage scolaire, Enfance Jeunesse :

6.1) Signature d'une convention pour la gestion du temps méridien et du temps périscolaire avec la commune du Chambon/Lignon :

Jean-Jacques SCHELL présente aux membres du conseil communautaire la convention avec la commune du Chambon/Lignon pour la gestion du temps périscolaire le matin de 7h30 à 8h30 et le soir de 16h30 à 18h30 ainsi que le temps méridien de 11h30 à 13h30. La CCHL facturera à la commune du Chambon/Lignon un coût maximum de 32.169,60 € pour l'année 2013.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité.

6.2) Signature d'une convention pour la gestion du temps méridien et du temps périscolaire avec la commune du Mazet Saint-Voy :

Jean-Jacques SCHELL présente aux membres du conseil communautaire la convention avec la commune du Mazet Saint-Voy pour la gestion du temps périscolaire le soir de 17h00 à 18h30 ainsi que le temps méridien de 12h10 à 13h40 (si besoin). La CCHL facturera à la commune du Mazet Saint-Voy la somme de 1.500 € pour le temps périscolaire (le reste de la somme étant facturé aux familles) et pour le temps méridien au nombre d'heures effectuées à 15 €/heure pour l'année 2013.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité.

6.3) Délibération pour fixer certains tarifs du centre social intercommunal :

Jean-Jacques SCHELL présente aux membres du conseil communautaire les propositions de tarifs pour les activités du centre de loisirs intercommunal. Il est proposé un premier week-end thématique qui portera sur l'Amérique Latine. Pour permettre à un maximum de personnes de participer aux activités, il est proposé de demander une libre participation aux familles. Par contre pour la sortie au zoo, une participation de 10 €/personne sera demandée.

Jean-Jacques SCHELL précise que ces animations ont été présentées lors du conseil de maison et qu'une plaquette de diffusion sera réalisée.

Julien MELIN s'étonne qu'il n'y ait pas d'animations sur la commune de Tence. Pierre GARNIER précise qu'une animation est prévue lors du 3^{ème} trimestre 2013.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'application de ces tarifs.

7. Vie culturelle : signature d'une convention culturelle avec la Communauté de Communes du Haut-Vivarais :

Jean-Jacques SCHELL présente le projet de convention de développement culturel avec la Communauté de Communes du Haut-Vivarais. Il précise que suite à la dissolution du Syndicat Mixte du Plateau Vivarais-Lignon, les Communautés de Communes du Haut-Vivarais et du Haut-Lignon ont repris ses missions et marqué leur volonté de pérenniser l'action culturelle conjointe du plateau Vivarais-Lignon, entre Ardèche et Haute-Loire, pour enrichir le développement économique, touristique et social au niveau local. L'offre culturelle constitue un élément essentiel du cadre de vie et de l'attractivité du territoire, que ce soit à destination de la population locale, des résidents secondaires et des visiteurs en séjour. Les deux collectivités souhaitent donc faire de leurs actions partenariales dans le domaine de la culture, le socle d'un développement culturel qui s'adresse à tous et dans tous lieux avec une volonté forte d'aller à la rencontre du public, en proximité. Par la présente convention, les Communautés de Communes du Haut-Vivarais et du Haut-Lignon affirment leur engagement culturel et définissent l'étendue de leur collaboration, dans les domaines suivants dont l'application est prévue pour les années 2013-2014 :

- le Pays Lecture,
- le Festival « Musiques en Vivarais-Lignon »,
- la ludothèque intercommunale La Ribambelle,
- l'édition d'un agenda estival des manifestations culturelles, touristiques et sportives.

Une évaluation continue sera menée afin d'assurer une mise en perspective dynamique et évolutive de ces actions.

Guy PATOUILLARD précise qu'il votera contre cette convention car les finances de la CCHL ne sont pas extensibles et que la prise en charge des coûts entre la CCHL (2/3) et la CCHV (1/3) n'est pas respecté notamment pour la gestion de la ludothèque intercommunale.

Bernard COTTE trouve que le Pays Lecture n'apporte rien d'innovant notamment aux bibliothèques déjà en réseau.

Thierry QUESADA précise que le conseil culturel territorial à l'échelle du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières a donné un avis défavorable sur ce projet en considérant que ce projet était considéré comme du travail normal des bibliothèques et de ce fait, le Conseil Régional d'Auvergne ne subventionnera pas ce projet. Il précise également que le même avis (manque d'innovation) a été donné sur le festival de musiques en Vivarais-Lignon.

Eliane WAUQUIEZ-MOTTE précise que pour le festival c'est difficile d'innover et que les concerts sont de qualité.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à la majorité pour la signature de cette convention avec la CCHV (11 pour, 4 contre et 4 abstentions).

8. Finances :

8.1) Signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire pour la gestion du progiciel Finances :

Jean-Jacques SCHELL présente le projet de convention d'adhésion au service assistance progiciel du Centre de Gestion de la Haute-Loire. Il précise que le Centre de Gestion de la Haute-Loire a signé un partenariat avec les sociétés Gegid Public et Magnus du groupe Berger Levraut afin d'effectuer, à leur place, l'assistance de premier niveau auprès des utilisateurs.

En signant cette convention avec le Centre de Gestion de la Haute-Loire, la CCHL bénéficie d'une aide de proximité à l'utilisation et l'exploitation des logiciels métiers (progiciels) ainsi que de tarifs préférentiels avec les éditeurs. La précédente convention est arrivée à terme le 31/12/2012, il convient donc de la renouveler pour les trois années à venir.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la signature de cette convention.

8.2) Réalisation de prêts pour la création du pôle multi activités sur la commune de Tence et la ZA des Barandons au Chambon/Lignon :

Jean-Jacques SCHELL propose de reporter la réalisation de ces prêts lors d'un prochain conseil communautaire car les opérations ne sont pas commencées. De plus, nous n'avons obtenu qu'une proposition du Crédit Agricole Loire Haute-Loire, valable pour une durée très courte, au taux de 3,86 % à taux fixe. Les membres du conseil communautaire autorisent Jean-Jacques SCHELL à négocier les taux avec les banques.

Bernard COTTE propose de contacter la Banque Postale qui a créé un service en fin d'année 2012.

9. Divers :

9.1) Demande de subvention D.E.T.R. pour la mise en place de la procédure « ACTES » :

Jean-Jacques SCHELL présente la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en place de la procédure ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé). C'est une application permettant la transmission aux services de la Préfecture par voie électronique des actes des collectivités soumis au contrôle de légalité. Pour nous permettre d'obtenir une subvention DETR 2013 pour la mise en place de cette procédure (subvention de 70% pour une dépense, plafonnée à 2.000 €, concernant un ordinateur, la prestation de mise en route et le certificat électronique), il est nécessaire d'adhérer à la télétransmission en 2013.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour l'adhésion à cette télétransmission et pour la demande de subvention au titre de la DETR.

9.2) Délibération pour autoriser Jean-Jacques SCHELL à ester en justice auprès du Tribunal de Grande Instance :

Jean-Jacques SCHELL précise que la CCHL est assignée en référé auprès du Tribunal de Grande Instance, le 6 mars 2013 à 9h30, pour la production d'un certificat de conformité d'une installation d'assainissement non collectif, dans le cadre d'une vente immobilière. Jean-Jacques SCHELL précise qu'il ne sera pas disponible pour ce rendez-vous et qu'il devra être représenté par un membre du conseil communautaire.

Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour autoriser Jean-Jacques SCHELL à ester en justice et à se faire représenter par André DUBOEUF le 6 mars 2013.

9.3) Réalisation d'un plan sur les chemins de mémoire :

Eliane WAUQUIEZ-MOTTE évoque la réalisation d'un plan sur les chemins de mémoire qui sera distribué dans le lieu de mémoire au Chambon/Lignon et dans les Offices de Tourisme. Elle précise que 24 communes sont concernées mais qu'il est nécessaire qu'une entité porte le projet. Après discussions, les élus proposent que la mairie du Chambon/Lignon contacte les autres communes concernées et leur demande leur accord pour faire apparaître leurs chemins sur ce plan et financer une partie de la réalisation, qui serait de l'ordre de 4.000 €.

9.4) Réforme des rythmes scolaires :

Brigitte RENAUD souhaite connaître la position des autres communes sur la réforme des rythmes scolaires. Elle précise que les élus de la commune de Tence étaient partagés sur le sujet mais que les enseignants n'étaient pas favorables à la mise en place de cette réforme en 2013. De ce fait, pour la commune de Tence, la réforme sera appliquée en 2014.

Eliane WAUQUIEZ-MOTTE précise également que pour la commune du Chambon/Lignon, le report en 2014 a été décidé.

Bernard COTTE précise que pour la commune du Mazet Saint-Voy, le conseil d'école est favorable à l'application de la réforme dès 2013 et que le conseil municipal se réunira le 21 février 2013 pour prendre une décision définitive.

André DUBOEUF précise que les élus de Saint-Jeures vont rencontrer les enseignants et que le conseil municipal se réunira la semaine prochaine.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu le mercredi 10 avril 2013 à 20h à la salle polyvalente du Mas de Tence.